

COMMUNE DE LA FERTE-IMBAULT
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 21 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la Commune de LA FERTÉ-IMBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle GASSELIN, Maire.**

Date de convocation du Conseil municipal : 14 avril 2017

PRESENTS : M. Pascal COLART, M. Gérard GATESOUBE, M. Eric SICAULT et Mme Stéphanie GRIGAA, adjoints au Maire.
Mme Karine BOURGOIN, Mme Maria-Victoria DUGAND, M. Nicolas DUPIN, M. Robert MAIGNAN, Mme Isabelle ROUSSEAU

ABSENTS EXCUSES : Mme Evelyne BERNOS, M. Frank-Chris CIRET (pouvoir à Mme Isabelle Gasselín), Mme Pierrette DUPRÉ (pouvoir à Mme Stéphanie GRIGAA), Mme Nadine GAGNEBIEN

Secrétaire : M. Pascal COLART

La séance a débuté à 19h30

Mme le Maire demande aux membres présents de rajouter un sujet à l'ordre du jour :

***Nomination d'un nouveau membre à la Commission « Patrimoine – Immobilier - Urbanisme
Environnement – Cimetière***

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 30 mars 2017

48-2017 - BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil municipal, réuni sous la Présidence de **Mme Isabelle GASSELIN, Maire**

Madame le Maire demande de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016.

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de **267 252,59 €**
ou un déficit cumulé de fonctionnement de

- un excédent cumulé d'investissement de ...**110 565,44 €**.....
ou un déficit cumulé d'investissement de

- un solde positif de restes à réaliser**19 320,40 €**.....
ou un solde négatif de restes à réaliser.....

I – Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire :

◆ au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser)

- le solde disponible de **286 572,99 €** est affecté comme suit :
 - ◆ affectation complémentaire en réserves (compte 1068) de.....
 - ◆ affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) de **286 572,99 €**

II – Décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté).....

49-2017 - BUDGET PRINCIPAL VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017
--

Le Conseil municipal vote le budget primitif 2017 présenté par Madame Isabelle GASSELIN, maire :

Fonctionnement

Les dépenses et les recettes s'élèvent à **1 172 508,99 €**.

Investissement

Les dépenses et les recettes s'élèvent à **426 294,69 €**.

50-2017 - BUDGET ANNEXE « LOCATIONS DIVERSES » AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil municipal, réuni sous la Présidence de **Mme Isabelle GASSELIN, Maire**

Mme le Maire demande de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016.

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de **42 525,88 €**
- ou un déficit cumulé de fonctionnement de

- un excédent cumulé d'investissement de
- ou un déficit cumulé d'investissement de **- 670,00 €**

- un solde positif de restes à réaliser
- ou un solde négatif de restes à réaliser.....

I – Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire :

- ◆ au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) de **670,00 €**.....

- le solde disponible de **41 855,88 €** est affecté comme suit :

- ◆ affectation complémentaire en réserves (compte 1068).....
- ◆ affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) de **41 855,88 €**

../..

II – Décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté).....

**51-2017 - BUDGET ANNEXE « LOCATIONS DIVERSES »
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Conseil municipal vote le budget primitif 2017 présenté par Madame Isabelle GASSELIN, maire :

Fonctionnement

Les dépenses et les recettes s'élèvent à **57 535,88 €**.

Investissement

Les dépenses et les recettes s'élèvent à **18 913,20 €**.

**52-2017 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
CULTURE LOISIRS ET TOURISME**

Madame le Maire fait lecture d'un courrier de Mme Colette Simonneau, Présidente de l'association « Culture, Loisirs et Tourisme sollicitant le renouvellement de la convention de la mise à disposition d'un local situé au 31 rue Nationale.

Après délibération, le Conseil municipal :

- autorise Mme Le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local au profit de l'association « Culture, Loisirs et Tourisme » pour une durée de 3 ans.

53-2017 - SUBVENTIONS 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer les subventions suivantes (article 6574 du budget primitif 2017) :

<i>ASSOCIATIONS FERTOISES</i>	Montant accordé en 2017
Amicale des Boulistes	330.00 €
Ateliers du Numérique	100.00 €
Association Culture, Loisirs, Tourisme	330.00 €
Raboliot 41 (Cyclo Marcheur Fertois & Sellois)	330.00 €
Associations « Les Lanturelus »	330.00 €
Coopérative Scolaire (10 € x 75 élèves) + cartouches d'encre 400 €	1 150.00 €
Gym Fertoise	330.00 €

Les Parents d'Elèves Selles-St-Denis/La Ferté-Imbault (4.50 € x 79 élèves)	330.00 €
Union Musicale	1 000.00 €
Union Musicale (subvention exceptionnelle)	2 000.00 €
Ensemble solidaire – UNRPA	330.00 €
Club de Tennis – Val de Sauldre	330.00 €
Comité des fêtes	330.00 €
Comité de jumelage	600.00 €
Société de chasse	330.00 €

<i>ASSOCIATIONS HORS COMMUNE</i>	Montant accordé en 2017
ACPG-CATM (association Départementale) – BLOIS	50.00 €
Association des Secrétaires de Mairie de L-ET-C (ASM) – VILLERBON	30.00 €
Conservatoire des Sites de Loir-et-Cher	50.00 €
Fondation du Patrimoine (Délégation Régionale Centre Est)	100.00 €
Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne (GRAHS)	100.00 €
Sologne Nature Environnement – ROMORANTIN	50.00 €
Union Pour la Culture Populaire (UCPS) - NOUAN LE FUZELIER	50.00 €
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) Blois	151.35 €
Les Rencontres Musicales de Chaon	800.00 €
Tour du Loir-et-Cher	8 000.00 €

54-2017 - VENTE DE VEHICULE

Madame le Maire propose de revoir à la baisse le prix de vente du véhicule de la Commune, le Trafic Renault.

Après délibération, le Conseil municipal décide de fixer le prix de vente :

- du Trafic Renault à 2 000.00 €
